DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs du dispositif de couverture ciblée dans le Vaucluse à Murs

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.

Le 1er juillet 2020, Michel Combot, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de Bertrand Gaume, Préfet de Vaucluse, Jean-Marie Roussin, Vice-président du Conseil départemental de Vaucluse, des adjoints à la mairie de Murs et des élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile issu du dispositif de "couverture ciblée" du Vaucluse, à Murs.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) dessert la commune de Murs avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ce projet. Ce pylône est issu du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Cette première inauguration dans le département du Vaucluse est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Objectif du New Deal Mobile :

La 4G sera généralisée sur le réseau actuel des opérateurs d'ici 2020 et d'ici fin 2022 pour les zones blanches actuelles – dont 75% d'ici fin 2020, y compris les axes routiers prioritaires. Par ailleurs, la couverture sera complétée au travers du dispositif de couverture ciblée.

Le New Deal Mobile est une réalité, il est en marche et les opérateurs sont tous mobilisés pour atteindre cet objectif. Il a certes été ralenti pendant la crise sanitaire mondiale mais les opérateurs et les techniciens ont continué, dans la mesure du possible, à déployer. Des sites mobiles ont été construits et contrairement à d'autres secteurs économiques qui étaient complètement à l'arrêt, l'industrie des télécoms a démontré pendant la crise sanitaire et encore plus ces dernières semaines sa capacité à maintenir l'activité pour atteindre les objectifs fixés.

Depuis la signature du New Deal Mobile :

- Plus de 75 000 sites mobiles sont déjà en 4G sur les 84 500 sites mobiles tous opérateurs confondus en France ; 89% des sites des opérateurs ont donc été convertis en 4G, plus de 99% de la population est couverte en 4G ;
- Les opérateurs ont construit ou passé près de 19 700 sites en 4G.

Sur le dispositif de couverture ciblée :

Au titre de ce dispositif, les opérateurs doivent construire près de 1600 nouveaux pylônes d'ici le milieu de l'année 2022, dont près de 600 doivent être construits d'ici au début de l'année 2021. À ce stade, près de 340 pylônes ont été construits et activés par les opérateurs.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : **bit.ly/NDMchiffres310320**
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires **: bit.ly/NDMPlaquette2019**

Le point sur la couverture mobile en région Sud PACA et dans le Vaucluse

En région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

La région Sud PACA comptait 7 112 sites tous opérateurs confondus au 31 mars 2020. Parmi ces sites, 6 545 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2020, **1 539 nouveaux sites sont passés en 4G.**

Départements Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T1 2020
Alpes-de-Haute-Provence	99
Alpes-Maritimes	369
Bouches-du-Rhône	458
Hautes-Alpes	72
Var	281
Vaucluse	260
Total	**1 539**

Au 31 mars 2020, **567 sites doivent encore migrer vers la 4G**. Sur ces 567 sites, 372 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent une grande partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 93 pylônes multi-opérateurs (couvrant **105 centres-bourgs de commune**).

Départements Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de centres-bourgs de communes concernés
Alpes-de-Haute-Provence	42	48
Alpes-Maritimes	16	18
Bouches-du-Rhône	0	0
Hautes-Alpes	17	21
Var	10	10
Vaucluse	8	8
Total	**93**	**105**

Au cours des mois d'avril et mai 2020, 32 sites multi-opérateurs sont passés en 4G se trouvant sur 8 pylônes mutualisés.

Également, **4 pylônes** mutualisés devaient encore être construits par la collectivité dans le cadre des anciens programmes de couverture « zones blanches ».

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **99 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et début 2022.

Départements Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018, 2019 et 2020)
Alpes-de-Haute-Provence	29
Alpes-Maritimes	21
Bouches-du-Rhône	6
Hautes-Alpes	17
Var	15
Vaucluse	11
Total	**99**

Dans le département du Vaucluse

Le Vaucluse comptait **694 sites** tous opérateurs confondus au 31 mars 2020. Parmi ces sites, **649 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2020, **260 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 31 mars 2020, **45 sites** devaient encore migrer vers la 4G. Sur ces 45 sites, **32 sites multi-opérateurs se trouvant sur 8 pylônes mutualisés et couvrant 8 centres-bourgs de communes** doivent encore migrer vers la 4G. Pour les **13 sites restants**, ils devront migrer vers la 4G d'ici fin 2020. Par ailleurs, **1 pylône multi-opérateurs** devait encore être construit par la collectivité dans le cadre des anciens programmes de couverture « zones blanches » sur la commune de Bioux.

Au cours des mois d'avril et mai 2020, **4 sites multi-opérateurs sont passés en 4G se trouvant sur 1 pylône mutualisé** sur la commune de Lagarde-d'Apt.

Dans le Vaucluse, ce sont également **11 sites 4G** qui, entre fin 2019 et début 2022, seront construits et financés par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018, 2019 et 2020).

Liste des communes du dispositifs de couverture ciblée du Vaucluse (arrêtés 2018, 2019 et 2020)

Le site situé sur la commune de Murs est construit et activé en 4G par les 4 opérateurs.

Communes	Nombre de sites
Blauvac	1
Bonnieux	3
La Tour d'Aigues	1
Murs	1
Saumane	2
Savoillan	2
Sivergues	1
Total	**11**

En savoir plus

Quels usages de l'internet mobile en France ?

- 68,4 millions d'abonnements mobiles ;
- 8,6 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné 4G (soit un triplement depuis 2016) ;
- Le débit mobile moyen atteint 45 Mbit/s en 2019 (+50 % en un an et + 100% dans les zones rurales grâce aux premiers effets du New Deal Mobile).

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec près de **10 milliards d'euros en 2019** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?
- Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :

Généraliser la 4G sur le réseau existant

Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km
d'axes routiers prioritaires seront couverts à
100 % d'ici fin 2020

23 000 km
du réseau ferré régional le seront à
90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000
nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un **« dispositif de couverture ciblée »** destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà,** pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr

Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

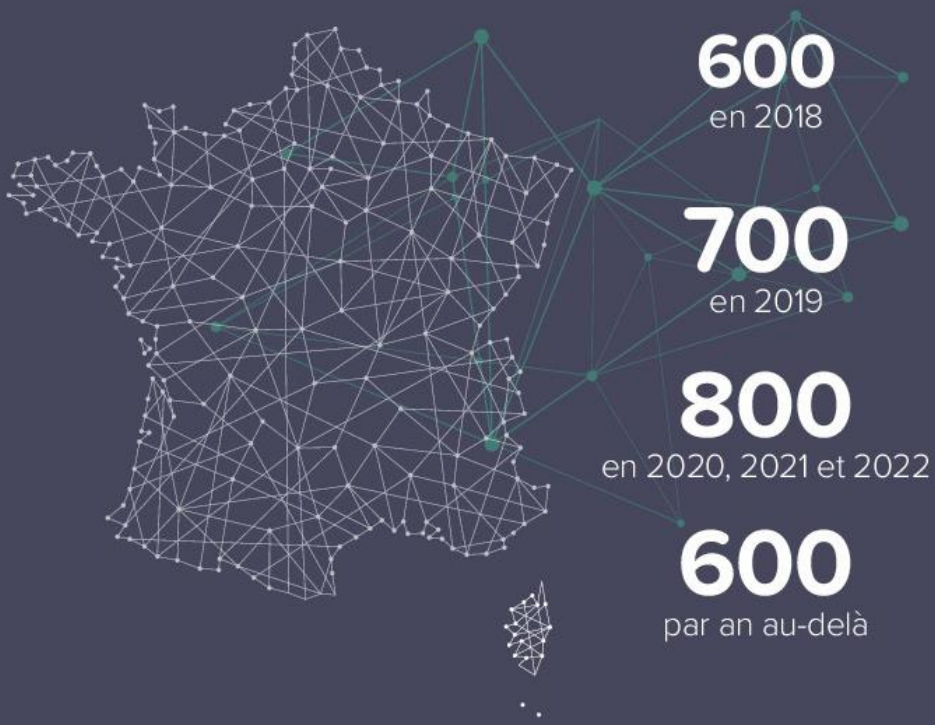

600
en 2018

700
en 2019

800
en 2020, 2021 et 2022

600
par an au-delà

Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.
Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,
l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.
Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

À savoir

Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**

Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

PASSIVES

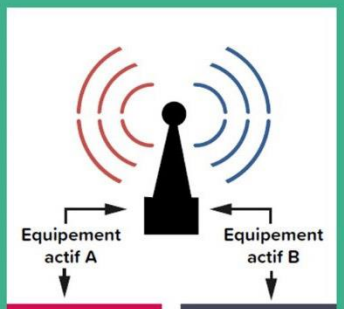

Réseau opérateur A | Réseau opérateur B

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

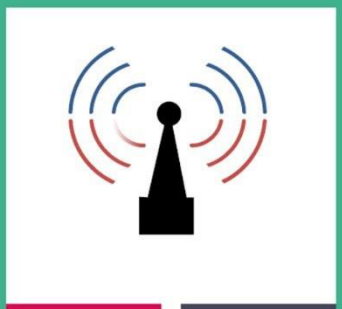

Réseau opérateur A | Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES

Réseau opérateur A | Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE

Réseau opérateur A

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS